



Solde de tout compte en double

Par **crazyrod**, le **19/12/2010 à 19:34**

Bonjour,rnrnJ'ai été embauché en CDD pendant 6 mois par une entreprise.rnA la fin de mon contrat, mon entreprise m'a versé par virement mon solde de tout compte (à peu près 1500€).rnrnPuis, 15 jours plus tard, j'ai reçu de nouveau un virement du même montant.rnrnMaintenant mon ex-employeur me demande de lui reverser le trop perçu.rnrnJe voudrais savoir si je suis légalement obligé de lui rendre cet argent, sachant que ce deuxième virement est arrivé sur mon compte sans que je n'ai rien demandé à personne.rnrnJe vous remercie d'avance et vous souhaite une excellente soirée.rnrnRodolfo

Par **DSO**, le **19/12/2010 à 20:03**

Bonsoir,rnrnOui, vous êtes dans l'obligation de rembourser votre employeur. Si vous n'avez plus cette somme, vous pourrez la rembourser par mensualités.rnrnCordialement,rnDSO